

**PRESENTS** : M. PINEY Henri, Mme DONZE Dominique, M. FOURNIER Ernest, Mme ALLAINGUILLAUME Muriel, M. ALLIOD Patrick, M. ASSENARRE Louis, M. CHAUMONT Éric, M. DEQUENNE Bernard, Mme JOUANNET Martine, Mme MALLOT Birgid, M. MASSON Raymond, Mme PEREZ Dominique, M. SONNEMANN Florian, M. VUAILLET Roland.

**EXCUSES** : M. CHANEL Michel pouvoir à M. VUAILLET Roland, M. BARBIER Michel pouvoir à Mme DONZE Dominique, Mme VUILLEMET Reine pouvoir à M. DEQUENNE Bernard.

**ABSENT**: M. REYNES Xavier.

Mme DONZE Dominique a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 06 octobre 2011 est présenté. Le compte-rendu **EST ADOPTE** à l'unanimité.

Les factures du mois d'octobre sont examinées.

Il est expliqué aux conseillers que la société COURT a facturé le remplacement du vitrage vandalisé à la salle de Rossillon. De même, M. le Maire informe le Conseil que la facture de la société SALENDRE pour le remplacement d'un candélabre endommagé ne peut être prise en charge par l'assurance de la commune, le responsable n'ayant pu être identifié. M. DEQUENNE s'interroge sur la facture de la société Archi et Design, il lui est répondu qu'il s'agit du paiement des prestations réalisées par ce cabinet d'architecture en vue de l'extension de l'école et du restaurant scolaire. M. DEQUENNE fait part de son étonnement face à une nouvelle facture émise pour l'évacuation des victimes d'accident de ski. Pour l'éclairer, M. le Maire lui explique la mise en œuvre de cette obligation communale et les responsabilités en découlant. Ces factures sont in fine remboursées par les skieurs blessés et leurs assurances. Mme ALLAINGUILLAUME s'interroge sur la facture pour la maintenance des A.R.I.C.O., il lui est expliqué qu'il s'agit du matériel respiratoire d'intervention des sapeurs-pompiers.

M. le Maire présente les devis qu'il a signés depuis le dernier conseil : pose d'un pare-vapeur dans le cadre des travaux de réfection de la toiture du bâtiment communal sis Rue de la Mairie pour 1 884.80 €H.T., mise en place de laine de verre lors de ces travaux pour 7 275.20 €H.T., remplacement de 7 velux sur ce bâtiment pour 5 225 €H.T., remplacement d'une lampe sur l'éclairage du stade de football pour 334.12 €H.T., fourniture d'un miroir pour la signalisation routière pour 664.38 €H.T., fourniture de piquets à neige avec fourreaux pour 1 032 €H.T., fourniture de totems au parking de la Télécabine pour 5 372 €H.T., la moitié étant prise en charge par le Syndicat Mixte des Monts Jura, remplacement du réservoir de carburant du camion pour 589.40 €H.T., fourniture de documentation pour 70 €H.T., fourniture d'un balai latéral pour la balayeuse pour 226 €H.T.

M. le Maire informe le Conseil que dans le cadre de la délégation de compétences du conseil municipal à son profit, il a retenu la société EIFFAGE comme attributaire du marché de travaux pour la réalisation des travaux de voirie 2011 – Lot N°1 pour un montant de 34 898.51 €H.T et la société EUROVIA comme attributaire du marché de travaux pour la réalisation des travaux de voirie 2011 – Lot N°2 pour un montant de 19 893 €H.T.

#### **I – ACQUISITION TERRAIN – M. LEVRIER**

M. le Maire informe les conseillers que pour permettre la réalisation de la deuxième tranche d'aménagement de la Route de la Télécabine, la commune doit procéder à l'acquisition d'une bande de terrain de 62 m<sup>2</sup> située le long de cette voie partie intégrante de la parcelle cadastrée section C N°1 097, propriété de M. LEVRIER.

Un échange avec la commune permettrait de conserver un accès piéton sur un délaissé de voirie tout en permettant l'aménagement de la zone.

Après négociation, M. le Maire propose d'échanger 170 m<sup>2</sup> d'un délaissé communal constituant avant son déclassement l'une des fourches du Chemin du Peillon contre ce terrain, M. LEVRIER devant verser une soulte établie à 45€par M<sup>2</sup>.

M. ASSENARRE souhaite savoir s'il ne serait pas possible d'avoir un échange équitable, surface contre surface.

M. FOURNIER lui répond que lors des négociations, M. LEVRIER a souhaité qu'aucun véhicule ne puisse passer par ce délaissé de voirie.

**20h25** : arrivée de M. CHAUMONT Eric et de M. SONNEMANN Florian.

Des débats s'engagent par la suite sur la consistance du terrain échangé et ses limites par rapport à la voie publique.

Il est décidé que le petit triangle en bas de parcelle en limite avec le trottoir ferait partie du lot puisqu'il s'agit d'une surface totalement inexploitable.

La largeur prévue pour le chemin piétonnier semble insuffisante et fait l'objet de remarques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour et une opposition, M. ASSENARRE, **ACCEPTE** ce projet d'échange avec soulte entre la Mairie et M. LEVRIER.

#### **II – ACQUISITION TERRAIN – M. TARDY**

M. le Maire informe les conseillers que par arrêté du 02 septembre 2009, la commune a accordé un permis de construire à M. TARDY pour la réalisation d'une maison individuelle dans le lotissement des « Jardins d'hiver ». Ce projet donnait lieu à la cession gratuite de 12 m<sup>2</sup> du terrain d'assise au bénéfice de la commune. Le conseil constitutionnel ayant déclaré que les dispositions relatives aux cessions gratuites de terrains (article L 332-6-1 2° E du code de l'urbanisme) étaient contraires à la constitution, il est nécessaire de procéder à l'acquisition de cette bande de terrain.

Après négociation avec M. TARDY, M. le Maire propose de fixer le prix d'achat à 65 €le M<sup>2</sup>.

M. ASSENARRE fait remarquer qu'il y a un problème de cohérence avec le prix de la soulte versée par M. LEVRIER.

M. le Maire informe les conseillers que pour éviter ces petites acquisitions, le plan local d'urbanisme en cours de rédaction devra valoir plan d'alignement général.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, une opposition, M. ASSENARRE, et une abstention, Mme ALLAINGUILLAUME, **ACCEPTE** cette acquisition.

### **III – AMENAGEMENT PIETONNIER ET CYCLABLE ENTRE CROZET ET VILLENEUVE – ACQUISITIONS TERRAINS MME VARRET ET M. GIROD**

M. le Maire rappelle au Conseil sa décision de lancer une déclaration d'utilité publique pour l'acquisition, si nécessaire par voie d'expropriation, des terrains nécessaires à l'aménagement piétonnier entre Crozet et Villeneuve et appartenant à M. GIROD et Mme VARRET.

Conformément à la stratégie définie lors du Conseil Municipal du 08 septembre, M. le Maire explique à l'Assemblée qu'il a rencontré les propriétaires de ces terrains.

Après négociation, un accord a pu être trouvé, il s'agit pour :

- Mme Varret Michèle, acquisition de 195 m<sup>2</sup> de la parcelle ZB N°247 au prix de 5€ le M<sup>2</sup>, zone agricole dans le POS,
  - M. GIROD Michel, acquisition de 470m<sup>2</sup> de la parcelle ZB N°198 au prix de 140 € le M<sup>2</sup>, zone constructible dans le POS,
- Monsieur le Maire fait remarquer que la demande initiale de M. GIROD était de 150 € par M<sup>2</sup>. Ce coût trouvant sa justification dans des achats précédemment menés par la commune, à proximité de cette zone et à ce prix.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à procéder à ces acquisitions.

Le Conseil, par 16 voix pour et une opposition, M. ASSENARRE, accepte de procéder à l'achat de ces terrains.

### **IV – AVENANT AU PROTOCOLE D'ACCORD DES CENTRES MUSICAUX RURAUX**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant au protocole qui fixe le tarif de l'heure/année à 1 629 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 (actuellement 1 587.50 €).

### **V – CONVENTIONS RELATIVES AUX SECOURS SUR PISTES - AMBULANCES**

M. le Maire propose, comme chaque année, de passer une convention pour le transport routier des blessés.

Il informe les conseillers qu'une consultation a été lancée auprès de différents prestataires. Seules deux entreprises ont fait une proposition, la société JMS et la société JUSSIEU SECOURS.

Les tarifs de ses deux entreprises sont présentés. M. le Maire rappelle la nécessité de conventionner avec différents prestataires aux tarifs fixés pour assurer un service optimum aux blessés.

Le Conseil municipal, après avoir entendu les explications de M. le Maire et après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer ces conventions relatives à la prise en charge des urgences de la station inférieure de la télécabine au centre hospitalier déterminé.

### **VI – DEFRICTIONNEMENT PONCTUEL DANS LE LAYON DE LA TELECABINE DU FIERNEY - AUTORISATION**

M. le Maire informe les conseillers que le Syndicat Mixte des Monts Jura (SMMJ) a engagé un programme pour la sécurisation de la Télécabine. Ce dossier nécessite le défrichement des parties de parcelles privées de la commune situées sous le tracé de la Télécabine.

Ces travaux sont pris en charge par le S.M.M.J. et vise à faciliter l'évacuation par le layon en cas de nécessité.

M. ASSENARRE fait remarquer que dans le cadre du rapatriement, la convention pour la piste de rapatriement est à réactiver avec le S.M.M.J.

Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal afin d'accepter ce défrichement et l'autoriser à signer la demande d'autorisation de défrichement en vue de sa transmission à la Direction Départementale des Territoires de l'Ain.

Le Conseil, à l'Unanimité, accepte que ce défrichement soit réalisé.

### **VII – CENTRE SPORTIF INTERCOMMUNAL – POINT DE SITUATION**

En préalable, M. le Maire expose au Conseil que la commune de Sergy va signer une promesse de vente avec substitution pour lui permettre les interventions de maintenance sur ce site.

Il explique que l'indivision du bien entre commune est difficile puisque cela nécessite de créer un comité syndical pour l'administrer et permettre de confier la gestion à une société publique locale.

Les différentes possibilités pour l'administration de ce bien sont exposées. Il semble important de trouver une solution qui permette de pérenniser le système, en le protégeant d'éventuelles décisions de rupture lors de prochaines mandatures dans les trois communes.

Un délai de six mois a été fixé entre la promesse et la vente pour permettre la création d'une structure de gestion adéquate.

M. DEQUENNE fait le compte-rendu de sa rencontre avec l'ancien président et l'ancien trésorier de Sport Loisir Swissair, entité assurant la gestion de ce bâtiment au début des années 2000.

Mme ALLAINGUILLAUME souhaite savoir si des conditions suspensives ont été prévues dans la promesse de vente. Il lui est répondu que oui.

### **VIII – RAPPORT DES COMMISSIONS**

#### **Commission Communication Culture Scolaire – Mme DONZE :**

En préalable, Mme DONZE informe les conseillers que pour l'opération brioche 2011, la Jeunesse de Crozet s'était proposée pour assurer cette action. Ceci n'ayant pu se réaliser, Mme DONZE propose de verser une subvention de 250 € à l'ADAPEI. Le Conseil, à l'Unanimité, accepte cette proposition.

- Projet de construction restaurant scolaire/centre de loisirs : les besoins ont été évalués par la commission. Un listing a été établi afin de faciliter la réalisation de ce projet.

- Centre de loisirs:

- Ouverture lors des petites vacances : les activités ont été très appréciées, en particulier la nuit passée dans le centre et la sortie au labyrinthe. En moyenne, 20 enfants étaient présents.

- Comité de pilotage : en projet depuis l'ouverture du centre de loisirs, ce comité a été créé et se réunira pour la première fois durant la semaine 45. Il regroupe le personnel, les représentants des parents et des élus.

- Association : la réunion pour fixer le planning d'utilisation des salles communales avec les associations pour l'année 2012 a démontré que la cohabitation était bonne entre ces dernières et que les personnes appréciaient de se retrouver.

- Crozet Contact : distribution dès le 07 novembre 2011. Un feuillet invite la population pour les célébrations du 11 novembre. La cérémonie aura lieu à 18h devant le monument aux morts puis un hommage sera rendu aux sportifs méritants de la commune (Messieurs BUFFAZ et LEMEUR, Mlle CORNEVIN.....).

- Célébration des 100 ans du C.P.I. en 2012 : pour l'organisation de cette manifestation, une commission mixte aura lieu semaine 45.

- Ecole :

- le premier conseil d'élèves a eu lieu. Il s'agit d'une façon intéressante de responsabiliser les élèves tout en recueillant leur avis. Il en ressort que les élèves ne se sentent pas en sécurité sur le parking de l'école, une réunion conjointe des commissions environnement et culture va se réunir pour étudier des aménagements simples.

-conseil d'école : fin novembre

### **Commission Urbanisme – Mme ALLAINGUILLAUME pour M. BARBIER absent :**

Déclarations préalables d'octobre:

- DP M. BARBIER Michel, Chemin des Reinnets. Édification d'une clôture. Tacite au 02/10/2011.

- DP M. LACHAUX Yves, 25, Chemin de Chapeaux. Bouchage d'une porte fenêtre existante et transformation d'une fenêtre en baie vitrée. Tacite au 14/10/2011.

Permis de construire d'octobre :

- PC M. FORASACCO Jérôme, Z.A. de la Fontaine Sucrée. Construction d'un bâtiment à usage professionnel. Accordé le 10/10/2011 avec réserves.

- PC S.C.I. SOLERMA, ZA de la Fontaine Sucrée. Construction d'un bâtiment professionnel. Accordé le 13/10/2011.

- PC M. SCHNEEGANS Lucas, 85, Chemin des Hivouettes. Agrandissement de résidence principale par l'aménagement d'une grange existante. Accordé avec réserves le 13/10/2011.

- PC S.A.R.L. B.S.L., Lotissement les Quatre Saisons, Route du Col. Projet de construction de 5 maisons dont deux jumelés. Accordé avec réserves le 20/10/2011.

P.L.U. : les annexes sanitaires ont été reçues, la prise en compte des bâtiments en assainissement non collectif reste à finaliser.

### **Commission Environnement – Mme ALLAINGUILLAUME :**

- Bévy :

-une réunion est prévue le 7 novembre en Mairie avec les différents acteurs concernés par la rédaction de la convention d'exploitation de l'alpage du Bévy. La proposition établie par la SAFER apparaît trop complexe.

- la réserve naturelle est prête à subventionner la réfection de l'étanchéité du réservoir en pierre.

- Chasse : le président de la société de chasse Crozet/Chevry a été rencontré, une rencontre devrait avoir lieu avec le président de la société de chasse d'Echenevex. M. le Maire va le contacter directement.

- Visite du tram-train de Mulhouse avec la C.C.P.G.: il ressort de cette visite qu'un tel projet peut aboutir si les élus sont motivés. Dans ce cadre, la communauté de communes du Pays de Gex a décidé de démarrer une étude sur la viabilité d'une solution tram-train sur la ligne du pied du mont.

- AMAP : le comité inter-AMAP a été reçu par la C.C.P.G. Cette dernière a décidé de procéder à l'achat d'un domaine agricole sur Collonges pour permettre, entre autre, le développement des AMAP.

- Illuminations : la pose d'illuminations complémentaires sur Avouzon, initialement prévue cette année, n'est pas possible pour l'instant.

### **Commission Travaux – M. FOURNIER :**

- Toiture ancienne école: l'analyse thermographique du bâtiment ayant révélé des déperditions importantes par les velux, un devis a été accepté pour la reprise de l'isolation et le renouvellement des velux. Une fois ces travaux réalisés, le bâtiment sera correctement isolé.

- Toiture de la maison communale : les travaux sont finis, la sous face de l'avant toit reste à reprendre. Des devis ont été reçus. Le devenir de ce bâtiment est évoqué, une réflexion est à mener.

- Fenêtres bâtiment ancienne école: travail terminé et de très bonne qualité.

- Relais Crozati : les peintures ont été réalisées, une malfaçon est apparue dans une salle de bain. Un devis pour une réfection à l'identique en sol collé a été sollicité. Un devis a été demandé pour l'étanchéité des nez de balcons du bâtiment. Enfin, le vitrage d'un velux est à changer.

- Aménagement du bâtiment « La Baguette Magique » : un chiffrage a été reçu pour les travaux d'agrandissement, Ce document ne répond pas aux attentes, la somme ayant, de plus, presque doublé par rapport à l'estimation initiale. L'architecte doit donc revoir sa copie et des devis seront demandés pour évaluer la réalité de ses propositions.

Mme MALLOT se demande si la commune ne devrait pas mieux détruire ce bâtiment pour réaliser des logements et un nouveau commerce. M. le Maire lui répond que ceci ne serait pas dans l'intérêt de la commune et du locataire.

- Travaux Route de la Télécabine : la piste cyclable est terminée, les trottoirs seront goudronnés le 07 novembre. La voie sera bloquée les 17 et 18 novembre pour le goudronnage, les riverains en ont été informés par le Crozet Contact. La circulation sera déviée par la route de la Thène qui sera à double sens durant cette période.

## **IX – DIVERS**

1. Informations diverses :

- Stade : le portail n'était pas fermé, M. MASSON explique que ce dernier doit être renforcé pour éviter des ouvertures trop aisées.

- Ordures ménagères, tarification incitative : dans ce cadre, la Communauté de Communes du Pays de Gex va lancer une enquête pour évaluer le comportement des habitants et leurs pratiques actuelles de tri de leurs déchets.

- Contentieux avec M. Lachaux Jacky : M. Lachaux a été déclaré coupable de délit de construction sans permis par décision du tribunal correctionnel de Bourg en Bresse du 21 octobre.

- M. le Maire donne lecture aux conseillers d'un courrier de l'Office du Tourisme de Mijoux qui lui a été adressé en copie critiquant la gestion du S.M.M.J.

- M. le Maire informe les conseillers d'un courrier que lui a adressé la Communauté de Communes du Pays de Gex dans le cadre de la modification de ses statuts nécessitant la clarification de la compétence tourisme. Des informations complémentaires en vue de l'organisation de cette compétence ont été sollicitées, en particulier concerné par le S.M.M.J. sur notre commune.

**22h25** : départ de Mme ALLAINGUILLAUME Muriel

- Thermographie : suite à la campagne lancée par la C.C.P.G., les habitants peuvent venir retirer en Mairie la photo thermique de leur habitation.

M. ALLIOD souhaiterait qu'un point soit fait sur la situation du bâtiment RENCO et de son occupation illégale. M. Le Maire informe le Conseil que ce bâtiment a été occupé par les gens du voyage sans autorisation. La gendarmerie a été avertie, la société RENCO a déposé une plainte et le courant a été coupé pour éviter des branchements sauvages. Le bâtiment a été libéré le 30 octobre.

La société RENCO va mandater une société pour procéder au nettoyage du bâtiment, les ordures déposées sur la voie publique ont été évacués par les agents communaux.

M. ALLIOD souhaiterait connaître la position de la société RENCO sur le devenir de ce bâtiment. M. le Maire lui répond que cette société a établi des contacts avec des investisseurs potentiels.

- Soirée tato du comité de jumelage : le 05 novembre à 19h30 à la salle des fêtes.

- Choucroute de l'AS Saint Genis Ferney Crozet : le samedi 26 novembre à la salle Jean Monnet - Saint-Genis-Pouilly.

- Semaine du goût : la mise à disposition de différents pains au restaurant scolaire a eu un grand succès auprès des enfants.

Séance levée à 22h35.